

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Valleton



Délibération n° 06-03 du 8 juillet 2020

APPEL À AGIR 2020 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 2 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE – SOUTIEN AUX ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRATIQUE DU VÉLO – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-XII-55 du 12 décembre 2019 lui donnant délégation pour prendre les dispositions élargissant en termes de conditions et de modalités le périmètre de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis »,

Vu sa délibération n° I du 30 janvier 2020 approuvant le règlement général et les règlements thématiques de l'appel à agir « IN Seine-Saint-Denis » 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ACCORDE sept subventions de fonctionnement pour un montant total de 39 892 euros, aux actions proposées en réponse à l'appel à agir « IN Seine-Saint-Denis 2020 », de l'axe transition écologique sous thématique mobilité durable, réparties ainsi :

- Libres et Gonflé(e)s, pour un montant de 2 000 euros maximum,
- Ohcyclo, pour un montant de 6 400 euros maximum,
- 360 Degrés Sud, pour un montant de 5 600 euros maximum,
- Rosnyclettes, pour un montant de 3 492 euros maximum,
- La Cyclofficine de Pantin, pour un montant de 6 400 euros maximum,
- Études & Chantiers IDF, pour un montant de 8 000 euros maximum,
- Les Vélos de la Brèche, pour un montant de 8 000 euros maximum ;



- ACCORDE trois subventions d'investissement pour un montant total de 19 386,76 euros, aux actions proposées en réponse à l'appel à agir « IN Seine-Saint-Denis 2020 » de l'axe transition écologique sous thématique mobilité durable, réparties ainsi :

- Ohcyclo, pour un montant de 9 000 euros maximum,
- Rosnyclettes, pour un montant de 3 386,76 euros maximum,
- La Cyclofficine de Pantin, pour un montant de 7 000 euros maximum ;

- PRESCRIT l'apposition du logotype de l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis du Département sur tout document de communication des associations relatif à ces actions.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.